

Centre de services EURAXESS Auvergne

CONVENTION D'ACCUEIL DE CHERCHEURS ÉTRANGERS

L'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers non européens au sein de l'Université Clermont Auvergne nécessite l'établissement d'une **convention d'accueil** en vue de la délivrance d'un visa scientifique.

Cette convention doit être signée par le représentant officiel de l'Université et porter le cachet de la Préfecture. Merci d'utiliser le document officiel (L.313-20 4°) obtenu auprès du Centre de Services EURAXESS Auvergne.

- En savoir plus sur [le site du centre de services EURAXESS](#)

CENTRE DE SERVICES EURAXESS AUVERGNE

Direction des Relations Internationales

Villa Blatin

36 bis Boulevard Côte Blatin

63000 Clermont-Ferrand

Tél. +33 (0)4 73 40 63 29 / 63 21

E-mail: euraxess-auvergne@uca.fr



LE CENTRE DE SERVICES EURAXESS AUVERGNE

Le Centre de services EURAXESS Auvergne (CSEA) aide les chercheurs étrangers en mission en Auvergne, ainsi que les structures qui les accueillent, dans leurs démarches liées à leur venue et leur séjour en France.

Le CSEA est la déclinaison régionale du réseau EURAXESS mis en place par la Commission Européenne afin de promouvoir la mobilité des chercheurs au sein de l'Espace Européen de la Recherche.

Ce service rattaché à la Direction des Relations Internationales de l'Université Clermont Auvergne et associés, agit en référent pour les démarches administratives liées à l'accueil des chercheurs étrangers.

MISSIONS DU CSEA

Offrir une information et une assistance personnalisées aux chercheurs et à leur famille avant leur venue en Auvergne, pendant leur séjour ou après leur départ ; agir comme point d'entrée pour les chercheurs souhaitant des informations pratiques et un accompagnement.

[VOIR LE SITE INTERNET](#)

Télécharger la procédure pour établir une convention d'accueil



